

Département des DEUX-SEVRES
Communes de BESSINES et NIORT



" Avenue de la Rochelle "

Propriété de SAS SIEM
Cadastrée section EL n°1, 2, 3, 5, 6, 8, 38, 39 et EM n°4 (Avant division)
Cadastrée section EL n°(c), (d), (e), (f), (g), (h), (i), (j), (k), (l), (m), (n), (o), (p), (q), (r), (s), (t), (u) et EM n°4 (Après division)
Propriété de SMAVIE BTP
Cadastrée section EM n° 5
Propriété de VICHY ENTREPOT
Cadastrée section EM n°1, 397 et 398 (Avant division)
Cadastrée section EM n°(v), (w), (x), (y), (z) et (aa) (Après division)

PLAN DE DELIMITATION, DE BORNAGE ET PROJET DE DIVISION

Parties appartenant à la SIEM et à vendre à la Communauté d'Agglomération du Niortais, cadastrées section EL n°(u) n°(u) = 125 m², n°(v) n°(v) = 846 m², EL n°(g) = 19 ca, EM n°4 = 1400ca
Parties appartenant à la SIEM et à rattachées à la Ville de Niort, dans le cadre de l'alignement, cadastrées section EL n°(k), (p) et (o) : contenance cadastrale = 37ca
Partie appartenant à la SMAVIE et à vendre à la Communauté d'Agglomération du Niortais, cadastrée section EM n°5 : contenance cadastrale = 6405ca
Partie appartenant à VICHY ENTREPOT et à vendre à la Communauté d'Agglomération du Niortais, cadastrée section EM n°(w) n°(w) = 770 m²

Planimétrie rattachée au système RGF 93 - Zone 6 (CC47) (Géoreférencement Tens)

A	B	M. Au	Dossier :
8 Avril 2025	Création du plan de bornage et projet de division		250789
			Fichier 230789-Plan_NIORT_5
			Date d'impression : 12 mai 2025



SIT&A CONSEIL
Philippe PACAUD et Damien THERRY - Géomètres-Experts associés
140, Rue de l'Industrie - 79 000 NIORT
☎ : 05 49 33 09 49
✉ : niort@sitaconseil.fr - www.sitaconseil.fr

LEGENDE

- Limite de propriété issue du bornage effectué le 28 Février 2018 par S&A Conseil (P41)
- Limites de propriété bornées le 18 Mars 2025 par S&A Conseil (P40-P44-P41-P42), (P42-P62)
- Arrêté d'alignement avec le Département en cours d'instruction (P40-P61-P62-P63-P64-P65)
- Délimitation du domaine public effectuée le 18 Mars 2025
- Arrêté d'alignement avec la Commune en cours d'instruction (P14-P15), (P18-P25-P50-P51), (P19-P27), (P22-P23-P24) et (P65-P66-P67) - Délimitation du domaine public effectuée le 18 Mars 2025
- Arrêté d'alignement avec le Département obtenu le 12 Janvier 2024 et à respecter (P15-P16-P17-P18) et (P19-P20-P21-P22)
- Divisions parcellaires (P14-P26-P51), (P27-P28-P29-P30-P31) et (P42-P43-P66)
- Application cadastrale
- P15, P16, P17, P64, P65 et P67 : Angles de murs
- P23, P24, P40 et P44 : Angles de clôture
- P41, P70 : Bornes existantes
- P14, P26, P27, P28, P29, P30, P42 et P43 : Bornes posées par S&A Conseil les 18 et 21 Mars 2025
- P66 : Clou d'arpentage posé le 18 Mars 2025
- P.42 4.72 : Points et cotations relatifs au bornage réalisé
- P.20 2.27 : Points et cotations relatifs à l'alignement à réaliser
- P.28 8.06 : Points et cotations relatifs aux divisions parcellaires à réaliser
- P.20 2.43 : Points et cotations de rattachement

L'application cadastrale n'a pas fait l'objet d'un bornage contradictoire, elle n'est pas définie juridiquement
Document provisoire dans l'attente de la signature des riverains

